



POLYNÉSIE FRANÇAISE
Ministère en charge du travail

DEMANDE D'AGRÉMENT POUR EXERCER LA FONCTION DE DIAGNOSTIQUEUR DANS LE DOMAINE DE L'AMIANTE

- Première demande
- Renouvellement - Référence du dernier agrément :

La présente demande est à transmettre ou déposer soit :

- ① à la Direction du Travail - Immeuble PAPINEAU 3^e étage, rue Tepano Jaussen à Papeete
Tél. : 40.50.80.00 – Fax : 40.50.80.05
- ② par courrier à l'adresse suivante : Direction du travail BP 308 – 98713 PAPEETE
- ③ par mail à l'adresse suivante : directiondutravail@travail.gov.pf

I. **Renseignements administratifs relatifs à l'organisme demandeur de l'agrément :**

Raison sociale :

Forme juridique : N° Tahiti :

Représentant légal (nom, prénom et fonction) :

Adresse géographique :

Adresse postale :

Téléphone fixe : Fax :



II. Renseignements concernant la ou les personnes à agréer :

Nom Prénom(s)	Métier exercé au moment de la demande	Téléphone	Adresse	E-mail

III. Diplôme(s) et expérience(s) professionnelle(s) de la ou des personne(s) à agréer :

Nom Prénom(s)	Diplôme/Qualification/Certification	Lieu et date d'obtention

Nom prénom(s)	Fonction/emploi	Période	Société

IV. Pièces constitutives du dossier :

Liste des pièces à fournir selon la demande	Pour une première demande	Pour un renouvellement
1. Le formulaire dûment rempli	<input type="checkbox"/> à fournir	<input type="checkbox"/> à fournir
2. Une copie des documents justifiant de la création ou de l'existence de l'entreprise en Polynésie française (Attestation n° TAHITI ou n° RCS, K-bis)	<input type="checkbox"/> à fournir	/
3. La liste du matériel possédé à la date de la demande et destiné aux épreuves et examens	<input type="checkbox"/> à fournir	<input type="checkbox"/> à fournir
4. Une copie de l'assurance professionnelle à jour couvrant l'activité pour laquelle une demande d'agrément est présentée	<input type="checkbox"/> à fournir	<input type="checkbox"/> à fournir
5. Tout document justifiant que l'organisme demandeur est conventionné avec un laboratoire pour les analyses "amiante"	<input type="checkbox"/> à fournir	<input type="checkbox"/> à fournir uniquement si modification de la convention avec un laboratoire
<u>Pour chaque personne physique faisant l'objet d'une demande d'agrément ou renouvellement :</u>		
6. Une certification référencée "amiante avec mention" (conformément à l'article A. 4414-4-1)	<input type="checkbox"/> à fournir	<input type="checkbox"/> à fournir
7. Une copie des diplômes	<input type="checkbox"/> à fournir	/
8. Un curriculum vitae	<input type="checkbox"/> à fournir	/
9. Une copie du contrat de travail et de ses avenants si la personne à agréer est salariée.	<input type="checkbox"/> à fournir	/
10. La liste des diagnostics effectués au cours de la période d'agrément venant à échéance	/	<input type="checkbox"/> à fournir
11. Un courrier du diagnostiqueur s'engageant à conserver son indépendance par rapport à l'entreprise dans laquelle il sera amené à intervenir pour un diagnostic amiante	<input type="checkbox"/> à fournir	<input type="checkbox"/> à fournir

- **Pour les demandes de renouvellement :**

Au plus tard trois mois avant la date d'échéance de l'agrément, la demande de renouvellement devra être envoyée :

1. soit par voie postale à l'adresse suivante :
Direction du travail – B.P. 308 – 98713 Papeete TAHITI Polynésie française ;
2. soit être déposé à la Direction du travail ;
3. soit par mail à l'adresse suivante : directiondutravail@travail.gov.pf

 **AUCUN DOSSIER INCOMPLET NE SERA PRÉSENTÉ AU COMITÉ
TECHNIQUE CONSULTATIF**

V. Engagement du demandeur

Je soussigné(e),
certifie l'exactitude des renseignements fournis ci-avant.

Fait à, le

Signature